

Questions au Feuilleton

2. Le jour où cette question a été posée, oui.

a) Le jour où cette question a été posée, M. Michel Vennat était un associé du cabinet d'avocats Stikeman, Elliot, Tanaki, Mercier et Robb, de Montréal. Comme président du conseil d'administration de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, il n'a pas pris part aux décisions ayant trait aux clients de son cabinet dans l'industrie cinématographique.

b) Oui; voir 2a):

LES POSTES, LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LE BILINGUISME

Question n° 2527—M. Cossitt:

1. Suite au rapport annuel de 1980 du Commissaire aux langues officielles selon lequel il n'y a que 36 postes bilingues au ministère des Postes pour les 1,955 employés des Postes de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement se propose-t-il de faire quelque chose et, le cas échéant, quel en est le détail?

2. Pourquoi faudrait-il des employés bilingues en Nouvelle-Écosse?

3. A combien estime-t-on le pourcentage des résidents de la Nouvelle-Écosse qui ne parlent a) qu'anglais, b) que français?

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Postes Canada et Statistique Canada m'informent comme suit: 1. En Nouvelle-Écosse, le ministère estime que les 36 postes bilingues existants suffisent pour répondre à la demande actuelle. Toutefois, Postes Canada continuera de revoir et de surveiller la situation à l'égard des postes bilingues partout à travers la province.

2. En sa qualité d'institution fédérale, le ministère des Postes canadiennes se fait un devoir de servir les Canadiens en français et en anglais, dans les régions où la demande le justifie.

3. Les derniers renseignements sur la langue proviennent du recensement de 1976, mais ces données portent seulement sur la langue maternelle et non sur la langue couramment parlée. Voici la répartition de la population de la Nouvelle-Écosse selon la langue maternelle:

Anglais:	92.7 p. 100
Français:	4.4 p. 100
Langues autres que l'anglais ou le français	2.9 p. 100

Les renseignements les plus récents sur la compétence associée aux langues officielles ont été recueillis lors du recensement de 1971; on demandait à ce moment-là si on parlait l'anglais ou le français assez bien pour mener une conversa-

tion. En Nouvelle-Écosse, la compétence de la population quant aux langues officielles s'établissait ainsi en 1971:

Anglais seulement:	92.6 p. 100
Français seulement:	0.5 p. 100
Anglais et français	6.7 p. 100
Ni l'anglais ni le français	0.2 p. 100

Le recensement de 1981 recueille présentement des renseignements analogues.

M. PETER STUDER

Question n° 2565—M. Cossitt:

1. M. Peter Studer est-il chauffeur au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et, le cas échéant, le mercredi soir 26 mai 1981, conduisait-il le premier sous-ministre adjoint de l'Énergie, M. Ed Clark?

2. M. Studer a-t-il téléphoné au *Citizen* pour faire des observations au sujet de l'honorable député de Leeds—Grenville et, le cas échéant, a) l'a-t-il fait de son propre chef, b) l'ordre lui en a-t-il été donné par un supérieur au gouvernement et, le cas échéant, par qui?

3. M. Studer a-t-il dit au *Citizen* que l'honorable député de Leeds—Grenville se trompait en affirmant que le premier ministre et le ministre des Finances conversaient en gloussant et s'esclaffaient à l'entrée de la Chambre des communes réservée aux députés et qu'il aurait dû parler du ministre de la Justice et, le cas échéant, M. Studer et ses acolytes du gouvernement savaient-ils que, d'après les *Débats*, l'honorable député de Leeds—Grenville aurait dit: «C'est à ce moment-là que j'ai remarqué le premier ministre du Canada (M. Trudeau) en conversation sur le trottoir avec le ministre de la Justice (M. Chrétien)?»

4. M. Studer a-t-il en outre déclaré au *Citizen* que la navette des députés était immobilisée tout simplement parce qu'il «n'y avait aucun passager à transporter» et, le cas échéant, M. Studer et ses acolytes du gouvernement savent-ils qu'il y avait deux autobus au moment où l'incident s'est produit et qu'un des autobus s'approchait de l'Édifice du centre pour y laisser descendre des passagers lorsqu'il a été arrêté par la GRC?

5. Le gouvernement a-t-il pour politique d'utiliser des chauffeurs et des premiers sous-ministres adjoints pour essayer de détruire la crédibilité des députés de l'Opposition?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond de la façon suivante: 1. Oui, M. Peter Studer est chauffeur à l'ÉMR et il conduisait M. E. Clark dans la soirée du mardi 26 mai 1981.

2 à 5. M. Studer de sa propre initiative exerçait ses droits de citoyen canadien.

LE BUREAU DES SERVICES JURIDIQUES DES PENSIONS

Question n° 2641—M. Howie:

1. Combien de demandes non encore inscrites à la Commission canadienne des pensions le Bureau des services juridiques des pensions a-t-il reçues et inscrites?

2. Le Bureau estime-t-il avoir suffisamment d'employés pour faire le travail?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): 1. Aucune. Pour protéger la